



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 octobre 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-sixième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur les données dont disposent les entités des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources pertinentes. Les informations communiquées par les entités des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois de septembre 2018.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels – septembre 2018

1. Les activités militaires, notamment les frappes aériennes et les tirs d'artillerie, se sont fortement intensifiées dans certaines zones d'Edleb et dans les environs pendant la première moitié du mois de septembre. Des civils auraient été tués ou blessés dans des zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques et dans des zones contrôlées par le Gouvernement syrien. Plusieurs hôpitaux et écoles ont également été la cible de frappes aériennes pendant cette période.

2. Le 17 septembre, les Présidents de la Fédération de Russie et de la Turquie ont annoncé leur intention d'établir une zone démilitarisée dans la « zone de désescalade » d'Edleb. Ils sont convenus que les armes lourdes seraient retirées au plus tard le 10 octobre et les « groupes terroristes



radicaux » expulsés au plus tard le 15 octobre. À la suite de cette annonce, les activités militaires ont nettement diminué dans la zone et les frappes aériennes ont été suspendues. Diverses menaces ont continué de peser sur la protection des civils de toute la province d'Edleb et des zones avoisinantes et les considérables besoins humanitaires n'ont pas faibli.

3. La période considérée a été marquée par une nouvelle détérioration de la situation humanitaire des quelque 45 000 personnes installées au camp de Roukban, à la frontière syro-jordanienne. D'après des sources à l'intérieur du camp, trois personnes, dont deux enfants, seraient mortes pendant cette période, faute de soins médicaux. La quantité de nourriture et d'eau disponible au camp aurait en outre considérablement diminué. Étant donné qu'il est de plus en plus urgent d'apporter une aide humanitaire de base au camp, les efforts tendant à acheminer un convoi humanitaire interinstitutions dans la zone se sont poursuivis.

4. Dans l'est de la province de Deïr el-Zor, les opérations militaires menées contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) dans l'enclave de Hajin ont continué d'avoir de graves conséquences pour la population civile. Selon les estimations, le nombre de personnes déplacées dans la région depuis juin aurait atteint 27 000. Même si l'accès du personnel humanitaire à de nombreux sites de fortune accueillant des personnes nouvellement déplacées est resté difficile en raison de l'insécurité, le renforcement de l'aide humanitaire s'est poursuivi. Quelque 15 000 personnes restées dans les zones contrôlées par l'EIL, dont une majorité de civils, demeurent exposées aux hostilités.

5. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin. Depuis l'intérieur du pays, les entités des Nations Unies ont apporté une aide alimentaire à plus de 3,05 millions de personnes. Aucun convoi humanitaire interinstitutions n'a été déployé en septembre, le plan pour septembre et octobre n'ayant pas été approuvé par le Gouvernement syrien. Dans le cadre du programme ordinaire, les entités des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont toutefois continué de venir en aide à la population dans tout le pays, y compris dans plusieurs zones sous le contrôle du Gouvernement considérées comme difficiles d'accès. L'assistance transfrontière est restée un élément indispensable de l'action menée et une aide alimentaire a été apportée à plus de 620 000 personnes depuis la Turquie en septembre.

3. Depuis l'adoption, le 24 février 2018, de la résolution [2401 \(2018\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a exigé la cessation des hostilités, le conflit militaire s'est poursuivi dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne. Malgré une accalmie des hostilités observée dans un certain nombre de régions au cours du mois de septembre, des frappes aériennes, des tirs d'artillerie et des combats au sol ont été signalés dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Hama et de Deïr el-Zor.

4. Pendant la première moitié du mois de septembre, les opérations militaires se sont fortement intensifiées dans la zone de désescalade d'Edleb. Entre le 4 et le 12 septembre, des frappes aériennes et des attaques terrestres auraient fait des morts et des blessés parmi la population civile, aussi bien dans les zones contrôlées par le Gouvernement syrien que dans celles contrôlées par des groupes d'opposition armés non-étatiques. Trois établissements de soins, dont un était protégé conformément aux procédures convenues, auraient été la cible de frappes aériennes pendant cette

période. Trois écoles auraient également été endommagées par des frappes aériennes ou des bombardements, entraînant la suspension des activités scolaires à plusieurs endroits dans les provinces d'Edleb et de Hama. D'après les informations communiquées, entre 17 350 et 27 500 personnes auraient été déplacées dans la zone de désescalade d'Edleb.

5. Le 17 septembre, la Fédération de Russie et la Turquie sont convenues d'établir une zone démilitarisée dans la zone de désescalade d'Edleb. Selon l'accord, la zone démilitarisée, d'un rayon de vingt kilomètres au plus, devait être située à l'intérieur de la zone de désescalade d'Edleb, les armes lourdes en être retirées, et les « groupes terroristes radicaux » expulsés au plus tard le 10 et le 15 octobre respectivement.

6. Après l'annonce de l'accord, les activités militaires ont sensiblement faibli dans la zone de désescalade d'Edleb et une cessation des frappes aériennes a également été observée. Des enlèvements, des attentats commis à l'aide d'engins explosifs improvisés et d'autres menaces pesant sur la population civile ont toutefois encore été signalés. Les entités des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont continué d'acheminer préventivement des fournitures humanitaires pour être préparés au cas où les hostilités reprendraient à grande échelle dans la zone d'Edleb et entraîneraient des déplacements massifs.

7. La période considérée a été marquée par une nouvelle détérioration de la situation humanitaire des quelque 45 000 personnes installées au camp de Roukban, à la frontière syro-jordanienne. D'après des sources à l'intérieur du camp, trois personnes, dont deux enfants, seraient mortes pendant cette période, faute de soins médicaux. La quantité de nourriture et d'eau disponible au camp aurait aussi fortement diminué, en raison notamment des opérations militaires entravant l'accès par la route à cette zone. La dernière fois que les entités des Nations Unies ont pu acheminer une aide notable à Roukban remontant à janvier 2018, les discussions avec le Gouvernement syrien et d'autres interlocuteurs au sujet de l'envoi d'un convoi humanitaire interinstitutions dans la zone se sont poursuivies.

8. Dans l'est de la province de Deïr el-Zor, les civils ont continué de pâtir des opérations militaires menées contre l'EIL dans l'enclave de Hajin, le nombre total de personnes déplacées dans la région depuis juin 2018 ayant atteint 27 000 d'après les estimations. L'accès humanitaire à de nombreux camps de fortune accueillant des personnes déplacées est resté difficile, mais les efforts visant à intensifier l'aide, notamment à acheminer davantage de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène, n'ont pas faibli pendant la période considérée. On estime que quelque 15 000 personnes, dont une majorité de civils et de combattants de l'EIL, se trouvaient toujours dans les zones contrôlées par l'EIL, où de nombreux civils auraient été tués ou blessés lors de frappes aériennes ou de combats terrestres. La liberté de circulation des civils dans la zone est restée entravée par les importantes restrictions en place et par les combats intenses qui ont fait rage dans certaines régions.

9. Dans la Ghouta orientale, les besoins humanitaires sont restés élevés, mais les entités des Nations Unies ont encore fait face à des problèmes d'accès, entravant leurs efforts visant à intensifier l'aide dans la région. Elles ont toutefois continué à acheminer une aide alimentaire, des articles ménagers, de l'eau par camion, des articles d'hygiène et d'autres fournitures par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres partenaires humanitaires locaux. Les services de santé seraient très lacunaires, seuls deux hôpitaux étant opérationnels dans la région, le nombre de médecins étant restreint et les cliniques mobiles étant insuffisantes pour desservir toutes les zones. Les restrictions qui pesaient sur les activités commerciales auraient en outre entraîné une hausse des prix de certains produits de base. Le système de transports publics aurait été remis en service.

10. Dans le sud-ouest du pays, des personnes déplacées retournées à Deraa ont signalé que la ville était ravagée, en particulier dans les quartiers qui avaient été contrôlés par des groupes d'opposition armés non étatiques. Des dégâts considérables ont également été signalés dans la partie ouest rurale de la province de Deraa, où les efforts déployés par les personnes de retour pour entamer la reconstruction ont été freinés par les prix élevés des matériaux. Le personnel des Nations Unies ayant toujours un accès limité au sud-ouest du pays, l'aide a continué d'être acheminée par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien, des ministères d'exécution technique et des partenaires humanitaires locaux.

11. Quelque 152 000 civils ont regagné la ville de Raqqa depuis la fin des hostilités en octobre 2017, malgré le niveau élevé de risque lié aux engins explosifs disséminés. L'aide humanitaire a encore été renforcée dans la ville grâce à des organisations internationales et des organisations non gouvernementales syriennes.

12. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'est entretenu à plusieurs reprises avec les garants d'Astana (Fédération de Russie, Iran (République islamique d') et Turquie) et avec les membres du Groupe restreint (Allemagne, Arabie saoudite, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Jordanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et il a rappelé à ces occasions qu'il incombait à l'ONU de faciliter la mise en place d'une commission constitutionnelle, l'établissement des règles de procédure et le règlement d'autres questions de fond évoquées dans la résolution [2254 \(2015\)](#), ainsi que l'application des douze principes élaborés dans le cadre du processus de Genève et approuvés à Sotchi. Les 10 et 11 septembre, l'Envoyé spécial a convié les garants d'Astana à Genève en vue de faire avancer le processus politique.

Protection

13. Malgré une baisse relative de l'intensité de la violence, des civils continuent d'être gravement touchés par les conséquences directes et indirectes des hostilités dans tout le pays. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi la population et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures indiquent clairement que les atteintes aux principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution et, en particulier, à l'interdiction de mener des attaques sans discrimination se poursuivent.

14. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, tuant ou blessant des civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les engins explosifs dont sont infestées des zones habitées ont tué ou blessé des civils et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. L'emploi de dispositifs explosifs improvisés dans certains secteurs ajoute à la complexité de la menace que représentent ces engins et continue d'entraver les activités des acteurs humanitaires.

15. Dans la province d'Idlib et dans les zones alentours des provinces de Hama et d'Alep, les bombardements effectués par les forces gouvernementales et leurs alliés pendant la première partie de la période considérée ont eu de graves répercussions sur les habitants et leurs conditions de vie avant que la Fédération de Russie et la Turquie ne concluent un accord le 17 septembre concernant la création d'une zone démilitarisée dans la province d'Idlib et aux alentours.

16. La population a continué de pâtir des affrontements entre divers groupes d'opposition armés non étatiques dans des zones du nord-ouest du pays, en raison principalement des engins explosifs improvisés utilisés à proximité de civils ou de biens de caractère civil. D'après les informations communiquées, la province d'Idlib et d'autres régions du nord-ouest seraient toujours en proie à l'anarchie et à la

criminalité, y compris aux menaces, aux intimidations, aux enlèvements et aux assassinats. Dans certaines zones de la province de Deir el-Zor, des affrontements, des engins explosifs improvisés et des explosions auraient également fait des victimes civiles.

17. L'ONU a été informée de multiples cas de frappes aériennes ayant touché des établissements de soins pendant la période considérée. Le 6 septembre, l'hôpital Maghara, qui fonctionne grâce à l'appui d'une organisation non gouvernementale et est situé dans le sous-district de Kafr Zeïta, dans la province de Hama, a été la cible d'une frappe aérienne qui a fortement endommagé ses locaux et ses équipements. Selon les premiers rapports, il n'y a pas eu de victime, mais l'hôpital aurait été mis hors service. Chaque mois en moyenne, 780 consultations y étaient données, 50 patients y étaient admis, 15 interventions chirurgicales lourdes y étaient pratiquées et 200 cas de traumatisme y étaient traités.

18. Le 8 septembre 2018, un autre hôpital spécialisé fonctionnant grâce au soutien d'une organisation non gouvernementale à Kafr Zeïta a été la cible d'une frappe aérienne qui a endommagé sa structure et ses équipements médicaux. Trois ambulances ont subi de graves dégâts. Selon les premiers rapports, il n'y a pas eu de victime, mais l'hôpital aurait été contraint de fermer provisoirement ses portes. Chaque mois, 1 590 consultations y étaient données et 113 interventions chirurgicales lourdes et 230 mineures y étaient pratiquées en moyenne. Il s'agissait de la deuxième attaque en deux jours visant des hôpitaux à Kafr Zeïta.

19. Le 8 septembre 2018, l'hôpital Nabdh el-Hayat, appuyé par une organisation non gouvernementale et situé dans le village de Hass, dans le sous-district de Kfar Noubi (province d'Edleb) a été touché par des barils explosifs, qui ont endommagé son infrastructure et ses équipements médicaux. D'après les premiers rapports, deux membres du personnel sanitaire et deux civils ont été blessés. L'hôpital aurait été mis hors d'usage. Chaque mois en moyenne, 4 000 consultations y étaient données, 200 patients y étaient admis, 215 interventions chirurgicales lourdes y étaient pratiquées et 1 200 cas de traumatisme y étaient traités. Selon des sources fiables, l'hôpital de Latamné, dans le nord de la province de Hama, a également dû fermer ses portes à la suite de violents bombardements aériens effectués à proximité le 9 septembre.

20. Selon des informations vérifiées qu'a reçues l'ONU, des écoles ont également été la cible d'attaques pendant la période considérée. Des frappes aériennes menées dans la région de Jisr el-Choughour au début du mois de septembre ont causé des dégâts considérables dans plusieurs écoles, à la suite de quoi la suspension des activités scolaires dans la zone a été annoncée le 5 septembre. Le 10 septembre, dans le district de Maara (province d'Edleb), deux écoles attenantes, l'école secondaire Nidal et l'école primaire Qods, ont été touchées par plusieurs bombes à sous-munitions libérées par une roquette, qui ont endommagé des fenêtres, des portes et des murs et blessé cinq élèves. Les faits se sont produits aux alentours de 8 h 30, alors que les élèves se trouvaient dans les salles de classe. Les cinq garçons blessés ont été hospitalisés et les deux écoles ont été fermées pendant trois jours.

21. Au cours de la période considérée, des civils ont été tués ou victimes d'arrestation et de détention arbitraires, de privation de liberté, d'enlèvement, d'actes de torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur l'ensemble du territoire syrien.

22. Selon les informations qu'a reçues le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), les forces gouvernementales auraient placé en détention des civils demeurés dans les zones de la province du Rif-Damas et du nord rural de la province de Homs dont elles avaient repris le contrôle avec leurs alliés en avril et mai

2018. Ces civils se seraient ralliés au Gouvernement syrien après la reprise de ces zones.

23. Dans les secteurs contrôlés par des groupes d'opposition armés non étatiques, le HCDH a continué de consigner les violations du droit international humanitaire ainsi que les violations des droits fondamentaux et atteintes à ces droits commises par ces groupes contre des civils. Des dizaines d'hommes, y compris des militants, prestataires de services de santé, journalistes et personnalités religieuses, auraient été pris pour cible par des groupes d'opposition armés non étatiques, notamment par Hay'at Tahrir el-Cham (Organisation de libération du Levant) dans la province d'Idlib. D'autres civils auraient été tués après avoir été accusés par ces groupes d'avoir fourni des renseignements au Gouvernement syrien ou parce qu'ils s'étaient montrés critiques vis-à-vis du comportement et de l'action de Hay'at Tahrir el-Cham. Le 20 septembre, l'organisation a notamment fusillé en place publique, dans le village de Tell Méniss (district de Maarret el-Naaman, dans la zone rurale du sud d'Idlib), un civil qu'elle détenait depuis le début du mois d'août et accusait d'encourager un rapprochement avec le Gouvernement. Depuis le mois d'août, plusieurs dizaines d'hommes ont été enlevés par des groupes d'opposition armés non étatiques en vue d'obtenir une rançon ou pour avoir prétendument encouragé un rapprochement avec le Gouvernement. On ignore tout de leur sort. L'EIIL détenait toujours des otages civils, y compris des femmes et des enfants, enlevés le 25 juillet dans le village de Chbéké et ses environs (province de Soueïda).

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. Les entités des Nations Unies basées sur le territoire syrien ont apporté une aide alimentaire à plus de 2,46 millions de personnes qui se trouvaient dans des lieux normalement accessibles, situés dans des zones contrôlées par le Gouvernement.
2. Alors que 1,5 million de personnes vivent toujours dans des zones difficiles d'accès, aucun convoi interinstitutions n'a été autorisé depuis le 16 août et le plan de convois pour septembre et octobre n'a pas été approuvé par le Gouvernement au cours de la période considérée. Les autorités syriennes ont dit souhaiter que les priorités du plan de convois interinstitutions soient revues de sorte que les sites dont elles ont récemment repris le contrôle bénéficient de programmes ordinaires. L'ONU veille actuellement à ce que ces sites soient intégrés aux demandes mensuelles envoyées au titre des programmes ordinaires, mais fait valoir que certains sites difficiles d'accès doivent continuer de bénéficier des convois interinstitutions.
3. L'aide transfrontière, autorisée par les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), est restée un volet essentiel de l'action humanitaire. En septembre, 348 camions répartis en 13 convois ont effectué des livraisons transfrontières qui ont permis d'acheminer une aide vitale à plus de 968 000 personnes. Les opérations humanitaires transfrontières menées par les entités des Nations Unies depuis la Jordanie sont demeurées suspendues en septembre.

24. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin, y compris des femmes et des enfants, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles, notamment : a) dans le cadre d'opérations humanitaires menées depuis le territoire syrien, l'aide humanitaire étant alors acheminée sans franchir les lignes de conflit ; b) au moyen de convois qui, partant de l'intérieur du pays, traversent les lignes de conflit ; c) par des livraisons transfrontières, grâce auxquelles une assistance est apportée à ceux qui en ont besoin depuis les pays voisins (voir tableau 2). Outre les entités des Nations Unies et leurs partenaires, le Gouvernement syrien et des organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale aux personnes qui en avaient besoin. Dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques, les autorités locales ont également continué de fournir des services là où elles le pouvaient.

25. À la fin du mois de septembre, les autorités syriennes n'avaient pas donné suite à la proposition de plan de convois interinstitutions des Nations Unies pour septembre et octobre. Aucun convoi interinstitutions n'a été déployé au cours de la période considérée. Les autorités syriennes ont toutefois dit souhaiter que les priorités du plan de convois interinstitutions soient revues de sorte que les sites dont elles ont récemment repris le contrôle bénéficient de programmes ordinaires. L'ONU veille actuellement à ce que ces sites soient intégrés aux demandes mensuelles envoyées au titre des programmes ordinaires, tout en faisant valoir que certains sites difficiles d'accès doivent continuer de bénéficier des convois interinstitutions.

26. Des entités ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays. Ces livraisons dans des zones normalement accessibles sont assurées par des entités des Nations Unies basées à Damas. En septembre, les 1 898 demandes officielles que le Programme alimentaire mondial avait adressées aux autorités syriennes pour obtenir des lettres d'agrément en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire vers diverses localités du pays ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis 52 demandes de lettres d'agrément concernant le transport de produits de première nécessité et de trousseaux de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées. Il a fourni un appui multisectoriel à 2,7 millions de personnes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a apporté à 528 000 enfants et mères des soins de santé primaires et des services de vaccination. En outre, 64 100 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu une alimentation complémentaire et une supplémentation en micronutriments. Quelque 13 500 enfants ont reçu des fournitures et manuels scolaires et bénéficié de services pédagogiques et de la remise en état de leur école, et 6 400 enfants ont fait l'objet de services de protection et d'un soutien psychosocial. Environ 275 000 personnes ont bénéficié de services de santé procréative et d'assistance concernant les moyens de faire face à la violence sexiste, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de ses partenaires. Environ 3,05 millions de personnes ont obtenu une aide alimentaire et plus de 1,2 million de personnes ont disposé de services et de matériel liés à l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène.

Tableau 1

Personnes ayant reçu une aide d'entités des Nations Unies ou d'autres organisations en septembre 2018, par tous les moyens disponibles

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	24 000

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>
Organisation internationale pour les migrations	25 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 766 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	1 038 751
Fonds des Nations Unies pour la population	278 745
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	195 000
Programme alimentaire mondial	3 035 080
Organisation mondiale de la Santé	1 293 000

27. Les livraisons transfrontières se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir la figure et le tableau 2). Conformément à ces résolutions, l'ONU a prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en amont, en précisant notamment le contenu et la destination des cargaisons ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

28. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations conformément aux résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#). Au cours de la période considérée, il a surveillé l'acheminement, par sept entités des Nations Unies, de 13 convois composés de 348 camions passés par trois postes frontières : six par Bab el-Haoua (287 camions), six par Bab el-Salam (58 camions) et un par Yaaroubiyé (trois camions). Le contenu des chargements n'a suscité nulle inquiétude et leur nature humanitaire n'a pas été mise en doute. L'ONU a donné au Gouvernement un préavis de 48 heures avant chaque envoi. Ses partenaires ont veillé à ce qu'une fois dans le pays, les livraisons parviennent aux entrepôts auxquels elles étaient destinées. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation ont vérifié les convois arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la prestation des services. Le Mécanisme a poursuivi son excellente coopération avec les Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

29. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), les entités des Nations Unies ont organisé plus de 874 livraisons transfrontières avec plus de 22 063 camions (15 107 par Bab el-Haoua et 2 307 par Bab el-Salam depuis la Turquie; 4 605 par Ramta depuis la Jordanie ; 44 par Yaaroubiyé depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à des millions d'autres personnes depuis des pays voisins.

30. Pendant la période considérée, les opérations humanitaires transfrontières depuis la Jordanie sont demeurées suspendues. Le Programme alimentaire mondial et ses partenaires de réalisation ont néanmoins fait parvenir une aide alimentaire à près de 590 000 personnes en passant par les deux points d'entrée autorisés à la frontière turque. L'Organisation mondiale de la Santé a également acheminé des produits sanitaires et médicaux et fourni près d'un million de traitements par l'intermédiaire du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, l'UNICEF a acheminé des équipements pour l'hiver et fourni des services de protection de l'enfance, des produits nutritionnels, des fournitures scolaires et sanitaires ainsi que du matériel d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, au moyen de plusieurs convois transfrontières. Des soins de santé primaires ont été prodigués à 87 700 personnes dans le cadre de services de santé mobiles et fixes. Plus de 20 000 enfants de moins de cinq ans ainsi que des femmes

enceintes ou allaitantes ont reçu des micronutriments. Plus de 22 000 enfants de moins de cinq ans ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ont fait l'objet d'un test de dépistage de la malnutrition aiguë. Parmi eux, 520 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère ont reçu le traitement nécessaire.

31. Le HCR et ses partenaires ont continué d'intensifier leurs interventions en faveur de la protection des déplacés, des rapatriés et d'autres groupes de la population touchés par la crise. À la fin du mois d'août, des interventions de protection avaient été menées au profit de 1 958 444 personnes, dont 793 908 avaient bénéficié d'activités de protection générale, 8 654 d'activités de protection de l'enfance et 155 882 de campagnes de sensibilisation à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et aux moyens d'y faire face, conduites dans 12 provinces. À la fin du mois de septembre, on comptait 97 centres communautaires, 15 antennes et 92 unités mobiles financés par le HCR et appuyés par 2 370 bénévoles chargés des relations avec la population locale. Ce réseau a permis la prestation de services liés à la protection, y compris la mobilisation des populations, la protection de l'enfance, l'aide juridictionnelle, la prévention de la violence sexuelle et sexiste et les moyens d'y faire face, les moyens de subsistance et les services aux personnes ayant des besoins particuliers, dont ont bénéficié 2,6 millions de déplacés, rapatriés, membres des communautés d'accueil et autres personnes touchées par la crise dans 12 provinces syriennes. En septembre, 37 451 personnes déplacées dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Soueïda, Deraa, Qouneïtra, Tartous, Lattaquié, Homs, Hama, Alep, Hassaké et Deïr el-Zor ont bénéficié du programme d'aide juridictionnelle du HCR, y compris quelque 3 000 déplacés venus de la Ghouta orientale (Rif-Damas) et 1 100 déplacés venus de la région d'Afrin (province d'Alep). Le FNUAP est en outre venu en aide à plus de 275 000 personnes dans le cadre de ses activités consacrées à la santé procréative, à la prévention de la violence sexiste et aux moyens d'y faire face et à la violence liée aux jeunes. Le 30 août, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a lancé le troisième cycle de distribution de colis alimentaires de 2018. Au total, 94 763 réfugiés de Palestine ont reçu des colis alimentaires dans le cadre de ce cycle ; en outre, 26 377 réfugiés ayant fui le conflit qui sévissait à Yarmouk (Ghouta orientale) et à Deraa ont reçu des paniers de produits alimentaires prêts à consommer au cours de la même période. Aucune distribution d'espèces n'a eu lieu en septembre 2018. En raison de ses difficultés financières, l'Office n'a procédé qu'à trois cycles de distribution d'espèces en 2018, au lieu des six qu'il prévoyait dans son appel d'urgence.

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide des entités des Nations Unies et de leurs partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en septembre 2018

(En milliers)

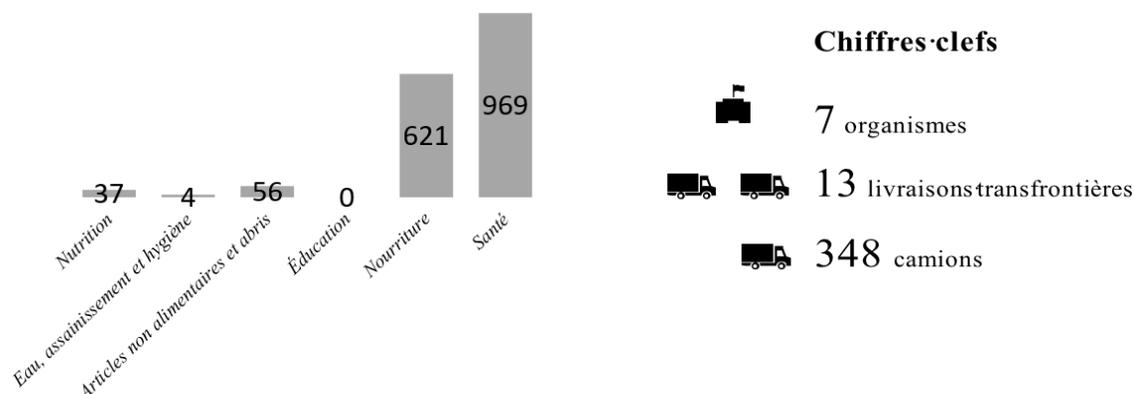


Tableau 2

Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur et par district (septembre 2018)

Province	District	Éducation	Vivres	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Bab	–	–	5 000	6 000	–	–
Alep	Izaz	–	118 515	106 620	12 264	–	–
Alep	Jarablos	–	7 500	1 000	–	–	–
Alep	Jabal Semaan	–	16 650	89 900	9 000	–	–
Hassaké	Qamichli	–	–	200 000	–	–	–
Hama	Salamiyé	–	–	3 100	–	–	–
Hama	Sqeïlibiyé	–	–	13 000	–	–	–
Edleb	Maarra	–	65 700	88 400	–	–	–
Edleb	Ariha	–	30 000	49 600	–	–	–
Edleb	Harem	–	279 605	284 600	16 064	36 803	–
Edleb	Edleb	–	85 985	122 400	12 985	–	4 300
Edleb	Jabal Semaan	–	16 600	–	–	–	–
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	3 100	–	–	–
Lattaquié	Haffé	–	–	2 000	–	–	–

32. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne qui comprenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide humanitaire, notamment dans un cadre bilatéral.

Visas et enregistrement

33. Au total, les entités des Nations Unies ont adressé au Gouvernement 96 nouvelles demandes de visa en septembre, dont 48 ont été approuvées, 47 étaient toujours en cours d'examen au 30 septembre (sachant que certaines demandes avaient été présentées vers la fin de la période considérée) et une a été annulée. Sur les

22 demandes précédemment soumises qui étaient toujours en instance au début de la période considérée, 19 ont été approuvées en septembre, deux étaient encore à l'examen et une a été rejetée. En septembre, 98 demandes de renouvellement de visa ont été présentées, dont 48 ont été approuvées et 50 étaient en cours de traitement (sachant que certaines demandes ont été présentées vers la fin de la période considérée). Les 36 demandes de renouvellement de visa soumises précédemment et qui étaient toujours à l'examen au début de la période considérée ont toutes été approuvées en septembre.

34. Au total, 24 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès du Gouvernement en vue d'exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

35. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs interventions dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. Le conflit armé a entraîné la forte pollution d'importantes zones d'habitation par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres qui rendent la conduite d'activités humanitaires particulièrement risquée.

36. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents humanitaires ont été tués, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies (dont 18 agents de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien et huit membres du personnel ou bénévoles de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

37. En tout, 27 fonctionnaires d'organismes ou programmes des Nations Unies (à savoir un agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 26 agents de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

38. Le 17 septembre, la Fédération de Russie et la Turquie sont convenues d'établir une zone démilitarisée dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, écartant ainsi le risque immédiat de catastrophe humanitaire. Toutefois, la situation des trois millions de personnes vivant dans la région risque toujours de se dégrader très rapidement, ce qui reste extrêmement préoccupant. Il est absolument indispensable d'éviter un affrontement à grande échelle dans la province d'Edleb. À mesure que la démilitarisation prend effet, il demeurera essentiel de veiller au respect du droit international humanitaire, notamment de protéger les civils et de faciliter une action humanitaire fondée sur des principes. Les parties au conflit devraient permettre aux civils de quitter la zone s'ils le souhaitent, dans la mesure du possible. L'accord conclu entre la Fédération de Russie et la Turquie pourrait atténuer dans une certaine mesure le danger qui menace les civils. Le maintien du statu quo ne ferait que mener à plus de souffrances.

39. Je condamne dans les termes les plus énergiques les attaques dirigées contre des civils et les enlèvements et détentions de civils dont se sont rendus coupables Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes d'opposition armés non étatiques dans la province d'Edleb. De tels actes sont contraires au droit international humanitaire.

40. L'aide humanitaire doit impérativement être acheminée de manière sûre, rapidement, sans entrave et durablement par les voies les plus directes pour éviter

toute nouvelle aggravation de la crise humanitaire. Les convois interinstitutions restent l'un des principaux moyens de veiller à ce que les personnes dans des zones difficiles d'accès reçoivent une assistance et une protection, en parallèle de l'aide fournie dans le cadre des programmes ordinaires. L'assistance humanitaire transfrontière demeure vitale pour des centaines de milliers de personnes dans toute la République arabe syrienne. Les entités des Nations Unies poursuivent leurs opérations dans le nord-ouest du pays depuis la Turquie, afin d'aider celles et ceux qui en ont besoin, de fournir un appui supplémentaire à l'approche de l'hiver et de veiller à ce que l'aide soit prépositionnée en cas d'intensification des hostilités. Depuis l'Iraq, elles apportent leur soutien à beaucoup d'autres personnes vivant dans le nord-est de la République arabe syrienne, leur fournissant des articles indispensables à leur survie et auxquels elles ne peuvent avoir accès autrement. Le Mécanisme de surveillance des Nations Unies continue de s'assurer que l'assistance transfrontière est bien de nature humanitaire et les livraisons sont confirmées par des tierces parties présentes sur place. Il est essentiel que les modalités énoncées dans la résolution 2165 (2014) et les résolutions ultérieures, par lesquelles le Conseil de sécurité a autorisé la fourniture aux populations qui en ont besoin d'une assistance transfrontière acheminée par les voies les plus directes, soient renouvelées afin que ces personnes continuent de bénéficier d'une aide vitale.

41. Je rappelle à toutes les parties au conflit leur obligation, au regard du droit international humanitaire, de respecter les civils et les biens de caractère civil, y compris le personnel médical et les centres de soins. Lorsqu'elles mènent des opérations militaires, les parties doivent constamment veiller à épargner les civils, notamment en prenant toutes les précautions possibles pour éviter d'endommager les infrastructures consacrées à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Je rappelle également que l'emploi d'armes chimiques est illégal et absolument inacceptable. Par ailleurs, les parties doivent garantir la liberté de circulation de la population civile dans toute la mesure du possible et continuer de protéger aussi bien les civils qui décident de partir que celles et ceux qui préfèrent rester.

42. J'engage également toutes les parties au conflit, tous les États, les acteurs de la société civile et le système des Nations Unies à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en lui communiquant des informations et des documents. Je rappelle qu'amener les auteurs de violations graves du droit international humanitaire à répondre de leurs actes est non seulement une obligation au regard du droit international, mais aussi un facteur indispensable à l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

43. Compte tenu des vives préoccupations soulevées à maintes reprises par le HCDH à propos de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits de l'homme en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement du pays à coopérer avec le Haut-Commissariat, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en établissant une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme.

44. Je garde l'espoir que l'accord conclu le 17 septembre entre la Fédération de Russie et la Turquie concernant la province d'Edleb offrira une chance de faire progresser le processus politique. Cet accord marque un moment charnière, donnant l'occasion de relancer un processus politique crédible et sans exclusive en République arabe syrienne, qui commence par la création, avec l'appui de l'ONU, d'une

commission constitutionnelle à Genève. L'action menée par l'ONU a toujours pour objectif de faire cesser les souffrances du peuple syrien et de trouver une solution durable et pacifique au conflit grâce à un processus politique ouvert, conduit par les Syriens et répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien. Mon Envoyé spécial, qui a tout mon soutien, est déterminé à parvenir à ce règlement politique conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et au Communiqué de Genève du 30 juin 2012.

Annexe

Atteintes à la sécurité des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en septembre 2018*

Province de Rif-Damas

- Le 22 septembre, deux femmes ont été détenues par les forces de sécurité gouvernementales dans la ville d'Irbin (Ghouta orientale). On ignore les raisons de cet enlèvement.

Province de Hama

- Le 7 septembre, neuf personnes, dont cinq femmes et trois enfants, auraient été tuées et 22 blessées à la suite de frappes terrestres contre Mohradé, une ville sous contrôle du Gouvernement située dans le nord-ouest de la province.
- Le 9 septembre, l'hôpital de la ville de Latamné, dans le nord de la province, aurait été mis hors d'usage par d'intenses bombardements d'origine non identifiée qui auraient frappé les environs de l'établissement.

Province d'Alep

- Le 1^{er} septembre, une explosion, qui serait due à un véhicule piégé, s'est produite à proximité du bâtiment accueillant le « conseil local » de la ville d'Izaz, située dans les zones rurales du nord de la province. Trois personnes ont été tuées et 11 blessées.
- Le 5 septembre, un engin explosif improvisé attaché à une moto aurait explosé à proximité d'une école enseignant la charia dans la ville de Jarablos, située dans les zones rurales du nord de la province. Au moins quatre personnes ont été blessées.
- Le 27 septembre, dans la ville d'Afrin, située dans les zones rurales de l'ouest de la province, deux civils ont été capturés à l'un des postes de contrôle gardés par des groupes d'opposition armés non étatiques. On ignore toujours pourquoi ces deux hommes ont été enlevés et ce qu'il est advenu d'eux.
- Le 13 septembre, dans l'après-midi, des obus de mortier ont touché les environs du rond-point Nahhas et de l'école Taliaa dans le quartier de la rue du Nil, à Alep, sous contrôle du Gouvernement. Un enfant de 10 ans a été tué et 13 civils blessés, dont cinq femmes.

Province d'Idlib

- Le 1^{er} septembre, une femme enceinte et sa fille de deux ans ont été tuées à la suite d'une frappe terrestre qui aurait ciblé une zone résidentielle de la ville de

* Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des atteintes à la sécurité qui se seraient produites pendant le mois concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Cette liste illustre les problèmes relatifs aux droits de la personne soulevés dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources fiables et crédibles dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité des faits. La liste ne contient que les faits qui ont été signalés au HCDH et confirmés conformément à la méthode de celui-ci, et ne devrait pas être considérée comme complète.

Bdama, en périphérie de Jisr el-Choughour (zones rurales de l'ouest de la province).

- Le 2 septembre, dans le village de Kafr Sejné (district de Maarret el-Naaman), un garçon a été tué et un blessé par un engin explosif improvisé qui aurait été attaché à un véhicule civil.
- Le 2 septembre, dans le village de Kafr Rouma, situé dans les zones rurales du sud de la province, des combattants d'Hay'at Tahrir el-Cham ont enlevé un journaliste et militant local. Selon certaines informations, le militant aurait critiqué le groupe armé. Son sort reste inconnu à ce jour.
- Le 2 septembre, dans le village de Maraand, situé dans les zones rurales de l'ouest de la province, une femme a été blessée par une frappe terrestre qui aurait touché son voisinage.
- Le 3 septembre, une femme et un homme auraient été blessés par un engin explosif improvisé placé au bord de l'autoroute, en périphérie de Jisr el-Choughour.
- Le 4 septembre, un civil aurait été blessé par un engin explosif improvisé près de la mosquée Fatah dans la ville d'Ariha, située dans les zones rurales du sud de la province.
- Le 4 septembre, au moins 13 personnes ont été tuées et 20 blessées à la suite de frappes aériennes et terrestres contre le district de Jisr el-Choughour :
 - Cinq personnes, dont quatre enfants, ont été tuées et douze, dont six enfants, blessées lors de bombardements contre une zone résidentielle du quartier Bassatin, à Jisr el-Choughour ;
 - Quatre personnes, dont une femme, ont été tuées et une femme blessée près de Jisr el-Choughour ;
 - Deux personnes, dont un enfant, ont été blessées dans le village de Janoudiyé ;
 - Une personne a été tuée et quatre blessées dans le village de Kafr Din ;
 - Une personne a été tuée et une blessée dans le village de Freïké ;
 - Deux personnes ont été tuées dans le village de Mhambel.
- Le 5 septembre, deux garçons ont été blessés à la suite de frappes terrestres qui auraient été lancées contre le village de Hich (district de Maarret el-Naaman).
- Le 6 septembre, des frappes terrestres auraient touché la ville de Teh (sous-district de Khan Cheïkhoun), causant la mort d'un homme et blessant un jeune garçon.
- Le 7 septembre, quatre personnes ont été tuées et sept blessées à la suite du bombardement d'origine non identifiée qui a frappé la ville de Hbit (sous-district de Khan Cheïkhoun). Le même jour, deux autres personnes ont été blessées à la suite de frappes terrestres qui auraient touché les environs de locaux occupés par des Casques blancs à Khan Cheïkhoun.
- Le 8 septembre, trois personnes, dont une femme enceinte et une fille, ont été tuées à la suite de frappes aériennes qui auraient été lancées contre le village d'Abdin (sous-district de Khan Cheïkhoun).
- Le 8 septembre, un civil a été tué à la suite du bombardement d'origine non identifiée qui a touché le village de Halbé (district de Maarret el-Naaman).

- Le 8 septembre, l'hôpital Nabdh el-Hayat dans le village de Hass (district de Maarret el-Naaman) aurait été la cible de frappes aériennes. Il a subi d'importants dommages structurels et été mis hors d'usage.
- Le 9 septembre, des frappes terrestres auraient été lancées contre le village de Kafr Aïn (sous-district de Khan Cheïkhoun), faisant trois blessés, dont une femme.
- Le 9 septembre, un garçon de neuf mois a été tué et cinq autres personnes blessées à la suite de frappes aériennes qui auraient visé la ville de Hbit (sous-district de Khan Cheïkhoun). Le même jour, un civil a été blessé à la suite d'un bombardement d'origine non identifiée qui a frappé le village de Jabin, près de Hbit.
- Le 10 septembre, des frappes terrestres auraient touché les environs d'un établissement scolaire dans le village de Jarjanaz (district de Maarret el-Naaman). Les infrastructures de l'école primaire Al-Qods et de l'école secondaire Nidal auraient subi de légers dommages. Selon certaines informations, sept personnes, dont deux femmes et trois élèves âgés de 7 à 15 ans, ont été blessées à la suite des frappes. Le même jour, des frappes terrestres auraient touché les environs d'une autre école dans le village de Hich (district de Maarret el-Naaman); aucune victime civile n'a été signalée.
- Le 14 septembre, des membres d'Hay'at Tahrir el-Cham ont détenu deux imams des mosquées Ahl el-Sunna et Farouq dans le village d'Atmé, dans le sous-district de Dana (nord de la province). Les deux prédicateurs auraient été accusés de désobéir aux instructions d'Hay'at Tahrir el-Cham, selon lesquelles ils devaient prêcher à la mosquée et encourager la fourniture d'un appui financier au groupe. L'un d'eux aurait été libéré quelques heures plus tard avec des marques indiquant qu'il aurait subi un traitement physique cruel, tandis que le sort de l'autre reste inconnu.
- Le 18 septembre, des hommes armés masqués et non identifiés ont enlevé le responsable d'une ONG dans le village de Sahyan (district de Maarret el-Naaman, zones rurales du sud de la province). L'homme aurait été enlevé dans le restaurant du village. On ignore où il se trouve et pourquoi il a été enlevé.
- Le 20 septembre, un homme a été fusillé en place publique par Hay'at Tahrir el-Cham dans le village de Tell Méniss (district de Maarret el-Naaman, zones rurales du sud d'Edleb). Il était détenu par Hay'at Tahrir el-Cham depuis le début du mois d'août pour avoir encouragé un rapprochement avec le Gouvernement syrien, avec qui il était accusé de collaborer.
- Le 22 septembre, un militant local aurait été enlevé à son domicile par des combattants armés et masqués de Hay'at Tahrir el-Cham, à Kfar Noubl, une ville du district de Maarret el-Naaman. Il aurait pris part à des manifestations pacifiques organisées dans la région le 21 septembre et demandé la libération de l'ensemble des personnes détenues par toutes les parties au conflit. Apparemment, il était aussi connu pour avoir souvent ouvertement critiqué Hay'at Tahrir el-Cham, notamment sur les médias sociaux. Il avait condamné les attaques perpétrées le 25 juillet par l'État islamique d'Iraq et du Levant contre des civils à Soueïda, sous contrôle du Gouvernement, et exprimé sa solidarité avec les civils qui avaient dû quitter les villages chiïtes de Fouaa et de Kafraya (province d'Edleb). Il aurait été fortement critiqué non seulement par Hay'at Tahrir el-Cham, mais aussi par de nombreux autres militants locaux, qui l'accusaient d'encourager un rapprochement avec le Gouvernement et d'être pro-chiïte. On ignore toujours ce qu'il est advenu de lui.

Province de Homs

- Le 14 septembre, au moins 11 hommes auraient été arrêtés par les forces de sécurité gouvernementales à Rastan, une ville dans la partie nord rurale de la province et sous contrôle du Gouvernement. Il s'agirait d'anciens membres des Casques blancs qui étaient restés dans la ville et s'étaient réconciliés avec le Gouvernement syrien en mai 2018. Selon des informations non confirmées reçues par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ils ont été placés en détention pour avoir participé à des activités liées à des « attaques chimiques » présumées.

Province de Lattaquié

- Le 4 septembre, trois personnes ont été tuées et cinq blessées à la suite de frappes aériennes qui auraient touché les villages de Kafr Din et de Freïké, situés dans les zones rurales de la province.

Province de Hassaké

- Le 26 septembre, deux personnes ont été tuées par un engin explosif improvisé qui aurait été placé en bord de route dans la ville de Markadé, située dans les zones rurales du sud de la province.

Province de Deïr el-Zor

- Le 26 septembre, deux personnes ont été blessées à la suite d'un tir de missile présumé sur la ville de Dhiban, en périphérie de Mayadin (nord-est de la province).
-